

MARS 2015 : POUR LA PAIX, CONTRE LE TERRORISME !

A vous tous qui cherchez la paix :

Paix !

Les attentats terroristes en France, en janvier 2015, nous invitent à prier avec ferveur pour que le terrorisme soit arrêté. Les faits sont tous connus : le 7 janvier, deux djihadistes français, les frères Kouachi, ont envahis le journal Charlie Hebdo, en laissant onze morts, entre les collaborateurs du journal et les forces de police, et onze blessés ; le 8 janvier, à Montrouge, Amedy Coulibaly, un proche des frères Kouachi, a tué une policière municipale et a blessé une autre personne ; le 9 janvier, les frères Kouachi se sont réfugiés dans une imprimerie à Dammartin-en-Goële, au même moment que Coulibaly a pris en otage un supermarché cachère, à Paris, dont le résultat a été la mort de dix-sept personnes, policiers et clients, ainsi que des trois assassins. D'autres attentats et manifestations antisémites se sont suivis en France et ailleurs, comme au Danemark. Tout cela a suscité une profonde réaction de toute la société et des gouvernements, comme on l'a vu le 11 janvier à l'occasion de plusieurs manifestations, rassemblant environ 4 millions de personnes, dans plusieurs villes de France et de par le monde.

Le terrorisme constitue une forme très cruelle de violence, qui méprise totalement le droit international humanitaire : il se manifeste de la façon la plus inattendue possible, puisque ses cibles ne sont pas des objectifs militaires comme dans une guerre déclarée, mais les lieux de la vie quotidienne. Le terrorisme frappe profondément la dignité humaine et constitue une offense à toute l'humanité. Il doit être condamné absolument et rien ne peut le justifier. Dans sa logique, les fins justifient les moyens et l'homme devient un simple instrument. Pourtant, l'élimination du terrorisme n'est pas simple et suppose un ensemble de mesures, qui incluent des politiques de sécurité, d'inclusion sociale et culturelle, de coopération internationale et aussi d'éducation pour la non-violence et pour la paix. La responsabilité pénale du terrorisme reste personnelle et on ne peut pas l'attribuer aux religions, aux nations, aux ethnies, auxquelles appartiennent les terroristes. Justifier le terrorisme au nom de Dieu constitue une profanation et un blasphème, puisque on désire posséder la vérité divine. Aux religions est donnée la mission de collaborer pour éliminer les causes du terrorisme et pour promouvoir l'amitié entre les peuples (Cf. Jean-Paul II, Décalogue d'Assise pour la paix, 1, le 24 février 2002). Aucune religion ne peut tolérer le terrorisme et, encore moins, le prêcher (Cf. Jean-Paul II, Message pour la Journée Mondiale de la Paix 2002, 7). On ne peut pas qualifier de « martyr » ceux qui meurent dans les actes terroristes, puisque martyr est celui qui meurt pour ne pas renoncer à Dieu et non pas celui qui tue au nom de Dieu.

Afin que la non-violence puisse prévaloir sur le terrorisme, prions le Seigneur :

Seigneur**, Dieu de paix, Tu nous as donné, au Mont Sinaï, par Moïse, le commandement de ne pas tuer ; au Mont Thabor, par Jésus, Tu nous as appris à ne pas répondre au mal avec le mal, mais par le bien. Regarde avec tendresse l'humanité menacée par la violence du terrorisme ! Console avec ton amour tous ceux qui ont été touchés par ces attentats ! Réveille la conscience des citoyens pour que toute l'humanité puisse réagir avec vigueur à cette violence ! Inspire les croyants et les dirigeants de toutes les religions afin qu'ils soient artisans de paix et que les radicalismes et les fanatismes religieux soient éradiqués ! Et ainsi, par la force de ta grâce, toute la terre habitera en paix et aucun mal ne sera pratiqué devant ta face ! **Amen.

Avec toute mon amitié,

Fr. Irénée Rezende Guimarães

Moine bénédictin de l'Abbaye Notre-Dame, Tournay, France

Tournay, le 25 Février 2015